

Publié le 22 juillet 2020

Guillaume Nicolle : « Les Epl sont devenues une évidence pour les élus »

Le 17 juillet, Guillaume Nicolle, délégué territorial Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, a quitté la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl). Mais il reste dans la grande famille de l'économie mixte en prenant la direction de la Semvit, Sem immobilière de la Ville du Trait (Normandie).



Dix ans... Une tranche de vie... **Guillaume Nicolle, délégué territorial**, s'en souvient. « Il y a dix ans, je faisais mes premiers pas à la Fédération, après avoir travaillé à l'Anem (Ndlr, Association nationale des élus de la montagne). En fait, j'ai toujours travaillé avec les élus ». « J'ai vécu une période passionnante avec la création des Spl en 2010 et des SemOp en 2014. J'ai accompagné **la croissance forte du nombre d'Epl dans l'Ouest**. Et l'enrichissement de la gamme des Epl couplé aux réformes territoriales successives a favorisé le développement de nouvelles activités de proximité pour les Epl pour répondre à la demande des collectivités territoriales », se souvient-il.

Outil du « sur-mesure »

Entre les solutions proposées par l'économie mixte et les élus, qui sont toujours à l'impulsion, il faut savoir convaincre. « J'ai toujours cru à l'utilité des Epl, à leur agilité qui permet de générer **des partenariats public-public ou public-privé** et surtout de faire avancer très vite les dossiers pour les élus. En dix ans, les Epl sont devenues une évidence pour les élus ». Bien sûr, il ne faut jamais baisser la garde et la fédération y veille. « **La FedEpl est reconnue et s'impose comme un**

véritable interlocuteur des ministères, des collectivités, des élus. Nous l'avons encore prouvé en 2019 à l'occasion du débat sur [la sécurisation de l'actionnariat des Epl](#) et du vote de la loi Marseille. La capacité des Epl à faire du sur-mesure pour les territoires à la morphologie différente, l'alternative qu'elle propose entre le tout-privé et le tout-public, constituent des atouts indéniables, surtout dans la période d'après-crise sanitaire qui s'ouvre », poursuit Guillaume Nicolle.

Les Sem immobilières, une réponse globale pour les territoires

Les lois Alur puis Elan ont été l'occasion pour **les Sem immobilières** de rappeler leur singularité d'entreprise d'intérêt général à gouvernance publique, ancrées sur les territoires et appuyées par des partenaires privées. « Les Sem immobilières sont de **véritables couteaux suisses pour les collectivités**. Non seulement elles interviennent sur toute la palette du logement mais elles ont su se diversifier dans l'aménagement, la dynamisation des cœurs de villes, les politiques d'attractivité, la production d'équipements spécifiques, etc... pour accompagner les besoins des territoires. Je crois profondément à ce modèle », assure-t-il.

Directeur de la Semvit

Il est fort à parier que l'on croisera encore Guillaume Nicolle à l'occasion des diverses manifestations que la FedEpl organise. « Je prends la direction de la [Semvit, Sem immobilière de la Ville du Trait, en Normandie](#). La Semvit gère 700 logements conventionnés et libres, de l'immobilier économique et une résidence seniors. Elle est représentative de la diversité et de la capacité des Sem immobilières à être sur tous les fronts », conclut-il. Après quelques jours de vacances bien mérités, il prendra ses nouvelles fonctions de directeur début août. **La FedEpl souhaite le meilleur pour l'avenir de Guillaume Nicolle !**